

PV 12/07/2018

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 12 juillet, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MONTERO, BERLAN, POMMIES, LAGOURGUE, LAFITTE, BOISSELIER, ESPEL, SERRES-COUSINE, COYOS, PETRISSANS, ARETTE-HOURQUET, MARQUINE, LAPOUBLE.

Excusés : M. LAFAURIE, M. DUHALDE

Pouvoir :

Secrétaire : Jean François ESPEL

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 19/06/2018

Le compte rendu du 19 juin est approuvé à l'unanimité.

Personnel communal

Mlle Myriam RENARD, va avoir ses horaires remodelés, en partenariat avec l'OGEC (organisme de gestion de l'école catholique). Les heures effectuées à l'école publique seront affectées à l'école privée suite à l'arrêt des TAP.

Il avait été convenu que la mairie en finance 2h et l'OGEC les 2 autres. L'OGEC a demandé si la mairie avait la possibilité de financer les 4h.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) de ne pas donner suite à la demande.

Mme DUMERCQ a effectué une demande afin d'accéder à son diplôme d'ATSEM, afin de valoriser ses acquis selon son expérience.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) de donner suite à la demande.

Mme PARABIS demande à ce que ses heures supérieures soient rémunérées en heures normales, en compensation de majoration de son contrat en heures.

Le conseil municipal décide à 12 voix (1 abstention) de valider la demande

Forfait Garderie

M POMMIES présente les revenus des garderies sur les deux écoles.
Le forfait communal est peu ou pas utilisé.
Depuis que les garderies sont payantes, il y a moins d'enfants.

Pour rappel, les forfaits garderies sont de 25 Euros chaque mois par enfant puis 12,50 Euros pour les suivants.

Compteur Linky

M le Maire signale que l'entreprise AIRIA a commencé la pose. Il n'y a pas de volonté de « forcer les portes ». On ne peut pas interdire la pose, mais interdire l'accès. Par contre, pour les relevés futurs, il faudra payer le passage.

Pétition Boulangerie

M le Maire lit la lettre qui a été adressée à la mairie par les pétitionnaires. Ces derniers demandent à ce qu'elle soit publiée dans le journal Lou Couralin. Ils ont par contre refusé la collaboration proposée par la mairie afin de constituer une commission extra municipale qui aurait pu être force de proposition.
M. le Maire demande l'avis du conseil quant à la publication du texte de la pétition.
A la majorité, le conseil décide de ne pas publier de texte (2 abstentions).

Fresque école

Un projet pédagogique, de la classe des CE1/CE2 de l'école publique, va s'orienter vers la réalisation d'une fresque autour du thème de la liberté, égalité, fraternité. Cette fresque doit être réalisée en deux parties, l'une sous le préau de l'école, l'autre sur un bâtiment communal.
Le conseil ne s'oppose pas à la réalisation de ces fresques, il faudra cependant soulever les interrogations du budget ainsi que du choix du bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES

1/ M le Maire signale que le montant total de réfection du pont du Mouillot sera de 5 960€/HT et que la commune d'Hastingues va prendre 2500 €/HT à sa charge.

2/ M le Maire signale que les associations doivent passer des formations afin d'être en règle pour le débit de boissons (licence IV, au foyer). Elles sollicitent la mairie afin de les aider à financer ces formations.

1 vote pour

9 contres

3 abstentions

Prochaine réunion le 11 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.